

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni dans la Salle du Mille Club à l'Hospitalet - Rocamadour, le 10 novembre 2020, à 20 h 30, sous la présidence de Mme Dominique LENFANT, Maire.

*Nombre de Conseillers en exercice : 15*

*Nombre de Conseillers Présents : 14*

*Date de Convocation : 4 novembre 2020*

**PRÉSENTS** : M. Didier BAUDET, M. Gérard BLANC, Mme DAVID LAGORSSE Aurélie, M. Hugues DELPIERRE, Mme GREZE Martine, Mme Mireille HEREIL, M. Jean Baptiste JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Jean Luc MEJECAZE, Mme Sophie VILARD, M. Philippe De HOUX, M. Pierre AMARE, M Philippe LASVAUX

**EXCUSÉ** : Mme Cyrielle MENOT

**ABSENT** :

**POUVOIRS** : de Mme Cyrielle MENOT à M. Didier BAUDET

**Secrétaire de Séance** : M. Jean Luc MEJECAZE



Mme LENFANT ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.  
M. Jean Luc MEJECAZE se propose.

Madame le maire rappelle le décès de Samuel PATY, enseignant, victime de l'obscurantisme à l'encontre de la liberté d'expression, une des valeurs de notre République laïque.  
Madame le Maire propose une minute de silence en sa mémoire.

Mme le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 – présentation par M. le Président du SI AEP.

Les membres présents donnent leur accord.

### **1- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2020**

Le procès-verbal du 2 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **2- Délibération attribution subventions 2020 aux associations**

La situation actuelle, due à la crise du COVID, est particulière et la question se pose quant aux différentes recettes que la mairie est censée obtenir. (Baisse de la redevance Solveroc, baisse des recettes parkings, baisse des recettes WC .....)

La question d'économies est donc posée. Les attributions de subventions aux associations sont ainsi remises en cause afin d'appréhender au mieux le budget communal.

Après différentes propositions, dont l'annulation des attributions, il est décidé de diviser par deux le montant des subventions excepté pour les associations qui ont eu une activité inchangée en 2020.

Il est rappelé que les associations sont tenues de présenter les comptes-rendus des assemblées générales annuelles pourvus du rapport financier afin de pouvoir être créditées des subventions allouées.

Mrs Blanc et Amaré préconisent pour l'année prochaine d'étudier la réglementation officielle en matière d'attribution des subventions et proposent d'établir un règlement opposable à chaque demande.

Mme le Maire rappelle que dans le cadre du budget primitif 2020 il a été inscrit une somme globale de 14 000 € à l'article 6574 qu'il y a lieu d'affecter aux diverses associations ayant sollicité une subvention.

Les membres de la commission présentent le tableau ci-joint.

Monsieur Jean Luc MEJECAZE, Président de l'Association les Amis de Rocamadour  
M. Philippe LASVAUX, Président de l'Association « le Festival de Rocamadour »  
M. Didier BAUDET, Président de la Société de Chasse de Rocamadour, ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 0 pouvoirs, 1 voix « contre » (M. Gérard Blanc), 0 abstention :

- Valide les sommes proposées et délègue Mme le Maire pour faire procéder au versement de ces aides.

### **3- Délibération délégations consenties à Mme le Maire**

Mme le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 14 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

5° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts et géomètres ;

10° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

11° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire;

12° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toute les juridictions.

13° De mouvementer les crédits depuis le chapitre de dépenses imprévues à l'exception des programmes d'investissement,

#### **4- Demande d'autorisation tournage film américain en juin 2021**

Un courrier a été reçu en mairie afin d'obtenir la privatisation de deux lieux communaux pour la réalisation d'un film durant la première quinzaine de juin 2021 – un lundi et un mardi : le grand escalier pour la demi-journée et l'esplanade devant la porte Grimardias pour la journée entière.

M. Jean-Luc MEJECAZE s'inquiète de cette fermeture imposée à la libre circulation des touristes et du manque de visibilité quant au sujet même du film.

M. Amaré propose de faire une réponse en deux temps : OK dans un premier temps Mais sous réserve d'avoir connaissance du script et de plus de précisions sur les conditions de tournage.

M. Blanc pense que la fermeture de ces deux lieux – en juin- va fortement impacter les commerçants.

Après un tour de table, il est proposé de demander plus de détails sur le déroulement de ce tournage ainsi que de mieux connaître le sujet du film.

Pour cela il est proposé de faire venir en mairie les promoteurs de ce film et une commission composée de tout le conseil municipal sera convoquée pour assister à leur présentation.

#### **5- SIVU « l'Etoile »**

Mme Gréze fait une présentation du fonctionnement du SIVU « l'Etoile » ; voir document ci-joint.

#### **6-Délibération tarif vente terrain Zone Artisanale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention, de maintenir le prix de vente des terrains restant disponibles à la zone artisanale à 6.50 € HT le m<sup>2</sup>, soit 7.77 € TTC.

Est évoqué le projet d'une entreprise Amadourienne de s'installer à la zone artisanale.

M. Delpierre précise qu'il y aura lieu de vérifier la viabilisation de ce terrain - canalisation d'eau mal enterrée ?

#### **7- Dossier DETR 2021**

Mme le Maire indique que les dossiers sont à déposer pour le 18 décembre 2020. Elle propose de soumettre le projet Assainissement – création de lagunes – Cependant le dossier n'étant pas totalement bouclé par le Syded, elle indique que le Conseil municipal devra se réunir à nouveau avant le 18 décembre pour établir le plan de financement de ce projet.

#### **8-Devenir de la ligne SNCF Rocamadour Gramat Figeac**

M. Jean Baptiste JALLET indique que cette ligne, gérée par la SNCF est un service routier qui dessert des petites communes. Certaines de ces petites communes ne seront plus desservies car ce transport en commun routier sera supprimé en raison du manque d'usagers à compter du 13 décembre 2020.

Il précise par ailleurs que toutefois le Grand Figeac a mis en place un service à la demande qui pourra compenser cette fermeture sur son territoire. A notre connaissance, aucune mesure équivalente n'est mise en place sur le territoire de CAUVALDOR.

Mme le Maire fait remarquer qu'on parle de désenclavement des territoires ruraux et qu'on supprime les moyens de transport !

### 9- Décision modificative sur BP 2020 Commune

Afin d'intégrer diverses modifications apparues depuis le vote du BP 2020, Madame le Maire propose le tableau suivant :

	articles		articles	
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Frais acte notaire achat parcelle AR 339 Hospitalet	2111	+170.00		
Changement borne incendie Esp Michelet	21568	+3500.00		
Sentier accès Vallée Coustalou	2128	- 3670.00		
	<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>Total</b>	
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Remplacement câble ecl Public Pounou	625232	+ 948.02		
Remboursement AXA			788	+792.50
Droit de stationnement			70321	+155.52
	<b>Total</b>	<b>+ 948.02</b>	<b>Total</b>	<b>+948.02</b>

Après avoir pris connaissance du tableau et des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne un avis favorable pour ces rectifications sur le BP 2020 Commune
- mandate Mme Le Maire ou un adjoint pour mettre en application ces dispositions.

### 10- Mise en place du RIFSEEP pour le personnel – Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Le régime indemnitaire RIFSEEP (nouveau régime facultatif tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle) se met en place à l'échelle nationale depuis plusieurs années et permet de valoriser l'ensemble du personnel : titulaires comme contractuels quelque soit leurs grades ou leurs filières.

Le RIFSEEP est composé de 2 éléments :

- l'IFSE : élément principal qui est déterminé au regard des fonctions exercées par l'agent et de son expérience professionnelle,

- le CIA (complément indemnitaire) : celui-ci est calculé au regard de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent.

L'IFSE est versé de façon mensuelle alors que le CIA est versé de façon annuel ou bi-annuel.

Dans un premier temps, l'assemblée délibérante valide les différentes catégories et les plafonds de l'IFSE et CIA à appliquer pour chacune d'elle.

Puis, une fois validé par une délibération, le Maire attribue par arrêté nominatifs les montants indemnitaires à chaque agent.

Mme le Maire propose de valider le principe de travailler à la mise en place du RIFSEEP et de préparer la saisine du Centre de Gestion du Lot, pour la validation de la partie règlementaire du RIFSEEP.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

#### **11- Validation du rapport d'activités 2019 Cauvaldor –service Ordures ménagères et SPanc**

Ce rapport ayant été transmis par mail à tous les élus, Mme le MAIRE demande s'il y a des questions par rapport à ce document. Aucune question. Le rapport est validé par les membres présents.

#### **12 - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019**

M. Marc LABORIE Président du Syndicat AEP Rocamadour Lacave fait une présentation de ce rapport en précisant :

- Que le syndicat a signé un contrat d'affermage avec la SAUR en 2014 et jusqu'au 30/06/2026 ;
- Que le nombre d'abonnés est de 811 en 2019 – 801 en 2018
- Que le volume d'eau prélevée est de 244 206 m<sup>3</sup>
- Que le volume de pertes est de 69 402 m<sup>3</sup>
- Que le tarif abonnement et prix du m<sup>3</sup> n'ont pas été modifiés entre 2019 et 2020 – abonnement 55.05 € ht et prix m<sup>3</sup> : 0.5819 € ht

Le constat est difficile quant aux pertes d'eau constatées sur le réseau : 69000 m<sup>3</sup> disparaissent dans la nature. Même si un suivi du réseau est régulièrement assuré et malgré les travaux importants dans certains secteurs c'est une perte considérable mais comparées à d'autres communes de même importance nous restons en dessous des constatations faites ailleurs.

Le Conseil Municipal remercie M. Laborie pour cette présentation et valide les informations données.

### 13 -Comptes rendus de commissions

M. Jean-Luc MEJECAZE évoque la **commission politique patrimoniale de Cauvador**.

Après la présentation de l'équipe qui se consacre au sujet, M. Cleudel, maire de Montvalent et vice-président fait part des premiers objectifs de cette commission. Beaucoup de projets avaient été mis en place par l'ancienne équipe mais aucun n'avait abouti. Le président propose dans un premier temps de prioriser les investissements à réaliser.

M. Didier BAUDET fait part des sujets évoqués lors de la **commission « Voirie et Chemins de Cauvaldor »** le 20 octobre 2020. Il évoque le nouveau fonctionnement de cette commission présidée par M. Lacayrouse et invite les élus à prendre connaissance du compte rendu de cette réunion qui leur a été transmis par mail.

Il transmet ses inquiétudes concernant l'entretien des routes. Une bonne gestion imposerait un suivi régulier et un renouvellement à programmer tous les dix ans, c'est loin d'être la cadence proposée par Cauvaldor qui évoque un renouvellement complet tous les trente ans.

Il indique que les communes sont invitées à transmettre dès à présent le listing des voies qu'elles souhaitent mettre en programmation pour les 3 années à venir. Cette programmation fera l'objet d'un premier arbitrage en réunion de commission locale.

Il donne connaissance des chiffres ci-après :

- Longueur voirie transférée 57 962 ml pour un cout de 75 350.60 €
- Longueur rue : 725 ml pour un cout de 3625.00 €
- Longueur places traduite en ml 4320.75 pour un cout de 8641.50 €

Le montant total du transfert de charges est donc de 87 617.10 €

Il rajoute que deux sentiers pédestres ont également été transférés à Cauvaldor : vallée de l'Alzou et de l'Ouyse – et Chemin de Rocamadour et des 2 vallées

Il précise que le pouvoir de police sur la voirie n'est pas transféré à Cauvaldor et reste de la responsabilité de Mme le MAIRE.

M. Blanc rajoute qu'il reste à la charge de la commune l'entretien des chemins non classés dans la voirie communautaire. C'est l'Equipe Technique et le Pech de Gourbière qui sont chargés de cet entretien. A ce sujet M. Blanc rappelle qu'il y a lieu de revoir le contrat du Pech avant le BP 2021.

Mme Mireille HEREIL donne connaissance des sujets évoqués lors la **Commission Cauvaldor : Agriculture, Agroalimentaire, abattoirs , viticulture et trufficulture** présidée par M. DELRIEU. Ont été évoquées les difficultés de l'abattoir de St Céré et la nécessaire organisation des acteurs (producteurs, distributeurs, ...) pour permettre la durabilité de cet établissement qui compte dans l'économie locale et dans l'organisation de la filière viande sur le territoire.

M. Hugues DELPIERRE évoque les sujets traités lors de la **commission Cauvaldor : Economie, Tourisme Artisanat Commerce** qui s'est tenue le 3 novembre, présidée par M. FOUCHE. Il a été demandé que chaque commune fasse l'inventaire des terrains libres et il a été proposé de mettre en place un process pour que toutes les demandes d'installation sur le territoire soient remontées vers Cauvaldor expansion qui est une structure capable d'orienter, de conseiller et d'aider tous porteurs de projets.

Il a été fait remarquer le manque de logements pour les saisonniers sur le territoire.

Mme le Maire indique qu'elle a participé à trois **commissions Cauvaldor : Petite enfance Jeunesse – Animation de la vie sociale – Service à la population.** Pour l'une d'entre elle devant se dérouler au cinéma de Biars, elle a fait remarquer que devant le manque de respect des conditions sanitaires elle ne rentrerait pas dans le cinéma. (aucune aération, aucun nettoyage de la pièce alors qu'une autre réunion venait juste de se tenir dans les mêmes locaux) Elle en a fait la remarque par écrit à Cauvaldor.

M. Pierre Amaré a participé à une réunion SYMICTOM. Il indique que M. LACOMBE Président a émis le souhait de se rendre dans chaque commune pour rencontrer les élus. La visite à Rocamadour est prévue pour le 20 novembre 2020. Il indique que l'accent a été mis lors de cette réunion sur la valorisation des déchets alimentaires, leur transformation en compost afin de diminuer les coûts de transport.

#### **14 Questions diverses**

- Proposition ADDA du Lot : M. JB JALLET signale qu'il a été relancé par l'ADDA du Lot qui propose un parcours éducatif/chorégraphique auprès des écoles. Rocamadour n'a pas répondu. L'ADDA propose une cession de rattrapage. Le dossier sera remis à Mme Gréze qui le soumettra aux institutrices.
  
- Didier Baudet partage avec l'assemblée ses inquiétudes vis-à-vis de comportements contre les chasseurs. Il rappelle que le Préfet du Lot a donc pris un arrêté dérogatoire pour autoriser les chasseurs à organiser des battues de régulation du grand gibier, sangliers, chevreuils et cerfs. Mais seules sont possibles les opérations de chasse à tir, uniquement en battue ou à l'affût. Pour le sanglier, aucune consigne restrictive n'est donnée car sa prolifération représente une menace permanente pour les cultures. M. Baudet précise toutefois que les mesures d'hygiène et de distanciation sociale doivent et sont respectées pendant les battues et que les participants sont détenteurs de l'attestation de déplacement et sont enregistrés auprès du responsable de battue.
  
- Vitesse de circulation à la gare ; Il a été demandé à M. Delpierre de rapporter en réunion du Conseil municipal le problème de la vitesse de circulation à la gare. Il est proposé de modifier la vitesse autorisée en la portant de 50 km/h à 30 km/h. Un arrêté sera pris par Mme le Maire.
  
- Pigeonnier de l'Aiguille : M. Mejecaze signale qu'il se dégrade et qu'il y aurait lieu de prévoir rapidement une intervention. Il est précisé que ce bâtiment appartient au Syndicat Mixte et qu'il faut donc les avertir.
  
- Cérémonies du 11 novembre 2020 : Mme le Maire indique que selon les directives de M. le Préfet la cérémonie au monument aux morts se déroulera en sa présence et celle des adjoints accompagnés de Mme Renard représentant les anciens combattants et le club des aînés.
  
- Cession de terrains : M. Philippe De Houx informe les élus du fait qu'un propriétaire a proposé de céder à la commune deux terrains situés au fond de la Voie Sainte pour l'euro symbolique. Cette offre sera étudiée – voir coût d'entretien (à voir murs de soutènement...) et sera examinée dans le cadre du Budget 2021.

- Mme Mireille HEREIL évoque les travaux réalisés sur le carrefour de la route de Marcayou et de Calès – et signale la dangerosité du trottoir construit du côté de la maison de Mme Salgues.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 00 heures 30.

Mme Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,

## **Rappel sur le fonctionnement du RPI l'Etoile**

Septembre 2020

Date de création du RPI : septembre 1998

5 communes concernées : Alvignac, Miers, Padirac, Rignac, Rocamadour.

Trois pôles d'éducation : Alvignac, Miers, Rocamadour

### **- A ce jour, six classes :**

1- Alvignac avec une classe de toute petite section et une petite section (17) Carole Labonde

2- Alvignac avec une classe de moyenne section et grande section (28) Christine Bellini

3- Alvignac avec une classe de CE1 et une partie des CE2 (17) Géraldine Miranda

4- Miers avec une classe de CP (23 élèves) Laurence Boudet

5- Rocamadour avec une partie des CE2 et une partie des CM1 (22) Vanessa Bessière

6- Rocamadour avec une partie des CM1 et une classe de CM2 (23) Mme Foulon qui vient de partir à la retraite est remplacée par Mme Hélène Gabarre

Les effectifs cette année scolaire 2020/2021 sont de 130 élèves (ce chiffre est constant depuis quelques années : entre 125 et 130 enfants).

### **- Personnel communal:**

Alvignac : 5 personnes (nécessaire pour l'encadrement des enfants de maternelle) : Isabelle Vaille, Béatrice Prunet, Muriel Balayssac (départ en retraite en fin d'année), Isabelle Peuch, Sandrine Bogossian.

Miers : une personne et demie : Andy Cave et Céline Mathieu pour l'accompagnement et surveillance cantine

Rocamadour : 3 personnes : Laure Perrot, Claudine Robine, Cécilia Blazy

Ces agents sont des agents communaux mais le SIVU l'Etoile rembourse aux communes la rémunération des personnels de service assurant le ménage, le service des repas, les garderies en dehors des horaires de classe, l'assistance aux professeurs des écoles, ainsi que de tout personnel pouvant apporter un service à l'éducation des enfants.

Chaque commune gère son personnel en étroite collaboration avec le SIVU l'Etoile.

#### **- Budget et fonctionnement:**

L'équilibre du budget 2020 du SIVU l'Etoile s'effectue en section d'exploitation sur la somme de **379 071.90 €** en section d'investissement sur la somme de **31 919.47 €**.

Les seules recettes de ce budget sont issues de la participation financière des 5 communes du RPI ainsi que des règlements cantine et garderie.

La plus grande part des dépenses de fonctionnement est liée au remboursement de frais de personnel scolaire communal : 143 467,88 € soit environ 38 % de ce budget (base 2019).

Le reliquat représente toutes les dépenses liées au fonctionnement des écoles (cantine scolaire, mobilier, informatique, manuels, chauffage, eau, électricité, télécommunications, participation Usep, participation école Notre-Dame, achats divers et variés)

La participation demandée aux communes pour chaque enfant a été fixée à 1 600 € au budget primitif 2020.

Nous sommes en contrat d'association avec l'école privée Notre-Dame d'Alvignac (c'est la loi) et à ce titre nous demandons également une participation aux communes que nous reversons ensuite à l'école privée (une vingtaine d'enfants scolarisés cette année).

Il y a une cantine sur chaque pôle. Notre fournisseur de repas aujourd'hui est le Pech de Gourbières pour les 3 pôles.

Pour mémoire : à Alvignac, nous avons travaillé il y a quelques années avec le traiteur local puis avec le restaurant « Au Fil De l'Eau » à la Source Salmière (qui a ensuite abandonné cette activité).

A Miers, nous avons travaillé avec le restaurant « le Lion d'Or » qui a arrêté son activité il y a quelques mois.

A Alvignac et Rocamadour, les repas sont pris à la cantine de l'école. Deux services sont en place sur ces pôles

A Miers, suite à la fermeture du restaurant du « Lion d'Or », les repas sont pris dans une salle de la Mairie.

Depuis le 7 janvier 2019, les consommations cantine et garderie sont pilotées par un système de gestion : **Carte+**. Les parents assurent les règlements par le biais de celui-ci. Ils peuvent ainsi consulter l'état de leur compte à tous moments et alimenter leur porte-monnaie électronique grâce au système de paiement en ligne de la Direction Générale des Finances Publiques : TIPI, sur le site dédié. Identifiant et mot de passe sont transmis par mail par le SIVU l'Etoile dès l'entrée de leur enfant à l'école.

Actuellement, le prix d'un repas est de 2,85 €.

Le coût du forfait garderie est de 1.10 € pour le matin et 1.10 € pour le soir.

#### **- Personnel SIVU l'Etoile:**

Pascale Pileur est secrétaire de ce SIVU volontairement basé à la Mairie d'Alvignac car au centre géographique du RPI. (8h/sem) Elle gère le secrétariat du RPI (comptabilité, préparation du budget, inscriptions scolaires, réclamations, achat matériel, courriers....)

Les transports scolaires sont gérés par la région Occitanie et sont pour l'instant gratuits dans le Département du Lot.

Le SIVU prend également en charge la rémunération de 2 accompagnateurs dans les transports scolaires sur les circuits de Miers (Christine Méjecaze) et Rocamdour (Alexandra Arrestier). Leur temps de travail est de 2 heures par jour scolaire.

Notre rôle est de veiller au bon fonctionnement de nos écoles rurales.

Nous nous retrouvons en Comité Syndical tous les deux mois environ (voire plus si l'actualité le demande).

Nous participons au conseil d'école (un par trimestre).

Nous devons également maintenir un contact régulier avec l'Inspection Académique dont le principal interlocuteur est l'Inspecteur de l'Education Nationale basé à Gourdon.

Nous nous devons d'être à l'écoute des enseignants, de l'Ape, des parents d'élèves et des enfants.

Nous devons être vigilants au niveau des dépenses car nous gérons de l'argent public.

Il ne faut pas oublier que «l'école» n'est pas un poste rémunérateur mais il est essentiel pour l'avenir des enfants. Nous devons faire en sorte que durant ces 8 ou 9 années passées dans ces écoles primaires rurales, ces petits élèves en tirent un bénéfice maximal et qu'ils en gardent de très bons souvenirs.

Et pour finir le président du SIVU et les vices présidents ne perçoivent aucune indemnité.

